

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 312

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nombre des heures d'appui, augmentation des effectifs des classes, refus d'alléger les examens annuels de l'école primaire, etc.).

L'Association des parents d'élèves (APE) a pris depuis quelques années une position de principe favorable à la réforme. Elle paraît actuellement durcir sa position. Preuve en est la réponse très ferme qu'elle vient de donner à la motion de la députée radicale Thibaud, « manœuvre dilatoire présentée par certains comme un contre-projet à la réforme de l'école vaudoise », alors que cette motion « si peu rigoureuse » et « dont l'auteur, enseignante expérimentée, semble ignorer les éléments essentiels de la réforme scolaire vaudoise », « propose, à quelques aménagements près, le maintien des structures actuelles ». L'APE pourra-t-elle entraîner l'ensemble des parents à manifester leur soutien à une réforme profonde et urgente de l'école ?

L'enjeu du débat de mai du Grand Conseil

Quant aux partis politiques, ils ne se sont, pour la plupart, pas encore prononcés. Sur ce sujet, la droite sera-t-elle à nouveau emmenée par les éléments les plus conservateurs de l'Entente pour torpiller un projet qui est né alors que l'un des siens dirigeait le Département de l'instruction publique ? Ou bien certains groupes, échappant

au chant des sirènes, viendront-ils grossir les rangs de ceux qui, avec une gauche probablement unie mais minoritaire, désirent de profonds changements dans notre école ?

Une réponse claire sera donnée lors de la session du mois de mai.

Ou bien le Grand Conseil vote le report d'une année de l'entrée au collège en 1976 ou 1977, sans préciser de calendrier pour l'introduction de la réforme. Et notre école restera figée pour une dizaine d'années au moins dans une structure à peine modifiée (et qui constitue, sur plusieurs points, un recul par rapport à la situation actuelle, nous aurons l'occasion de le montrer prochainement).

Ou bien il envoie au Conseil d'Etat le projet de loi proposé et décide en septembre, sur la base d'un nouveau rapport, d'introduire dès 1977 un cycle d'observation généralisé de deux ans au minimum, qui précéderait l'entrée dans une école différenciée, acceptant ainsi que notre école entre dans ce processus de réforme permanente dont parlaient les textes votés en 1971 : « L'évolution rapide de la société impose des structures dont la souplesse permette une incessante adaptation à de nouvelles conditions. C'est dire que notre canton doit entrer dans un processus de réforme permanente qui lui évitera le risque de la cristallisation ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Ces pelés, ces sociologues d'où nous vient tout le mal...

Vous me direz que ça tourne à l'obsession !... Que l'enseignement et la démocratisation de l'enseignement, ça n'est tout de même pas le seul problème qui se pose à nous aujourd'hui... Est-ce ma faute si le « Service d'Information (sic) des Groupements patronaux vaudois » remet ça ?

Dans un article intitulé « L'école et la vie »

(25 février 1975), ces messieurs s'en prennent aux sociologues qui, dans plusieurs cantons, se sont « adonnés à de savantes recherches sur la relation qui existe entre le comportement scolaire des enfants et l'origine sociale des parents » et qui croient pouvoir déduire que l'école devrait corriger les inégalités sociales constatées. Qui sont ces sociologues ? Sans doute, M. J.-P. Gonvers, auteur de la très remarquable étude « Barrières sociales et sélection scolaire », est-il entre autres visé. Or, selon le « Service d'Information » (sic), les statistiques sur lesquelles s'appuient les sociologues sont établies de manière « plus ou moins

rigoureuse » et l'on y relève des « erreurs de perspectives qui faussent les appréciations ».

En veut-on un exemple ? Le « Service d'Information » (sic) raconte l'histoire d'un homme qui était ouvrier qualifié, lorsque son fils était à l'école primaire, et qui est devenu directeur technique, lorsque ce même fils est entré à l'Université, si bien que celui-ci s'est vu catalogué « fils de cadre supérieur ! » ! Et de conclure : « Les statisticiens (...) feignent d'ignorer qu'entre l'entrée d'un enfant à l'école primaire et son admission à l'Université, la carrière du père peut avoir évolué. »

Remarque très pertinente. Je suis persuadé, quant à moi, que les statistiques que le « Service d'Information » (sic) ne manquera pas de faire de son côté démontreront qu'au moins — je vais être résolument optimiste — 1 % de fils de cadres supérieurs sont en réalité des fils d'anciens ouvriers, si bien qu'au lieu de ces 5 ou 6 % de fils d'ouvriers dont on nous rebat les oreilles, il faut en compter au moins 6 ou 7 % à l'Université — ce qui change tout, convenons-en !

Veut-on un autre exemple ? Comme le relève avec infiniment d'escrime le « Service d'Information » (sic), les statistiques ne prennent jamais en considération la formation de la mère... « Or, dans la mesure où le foyer favorise le développement de l'enfant, l'influence et l'aide maternelles sont souvent déterminantes. » Voilà qui est lumineux et réfute définitivement MM. Gonvers et *tutti quanti* : qu'on songe à ces innombrables médecins, présidents de tribunaux, banquiers, PDG, et autres membres de conseils d'administration, dont les femmes font des ménages ou tiennent la conciergerie d'un HLM ou encore travaillent comme vendeuses à la Placette ou à l'Innovation; et inversement à ces ouvriers aux Charmilles ou aux Tréfileries de Cossonay, dont les épouses sont titulaires de la chaire de théologie dogmatique à l'Université ou sont encore avocats-conseils auprès de la Nestlé...

Voilà encore une circonstance qui change tout. Il faut l'avouer : ces sociologues, ces statisticiens sont bien légers.

J. C.